

## Municipalité de Morin-Heights

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

#### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 4 octobre 2017, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Madame la conseillère Mona Wood  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Madame Leigh MacLeod  
Monsieur Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **245.10.17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 30 septembre 2017 et l'état comparatif des résultats de l'an dernier pour la même période.
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Nomination de M.Thierry Viallet
- 3 5 2 Remplacement de photocopieur
- 3 5 3 Appui à la demande de subvention du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 **Réglementation**

## Municipalité de Morin-Heights

4	4	1	
<b>5</b>			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du Directeur
5	2		<b>Personnel</b>
5	3		<b>Résolution</b>
5	3	1	Demande à Hydro Québec pour déplacement de poteaux
5	3	2	Subvention à l'amélioration du réseau routier
5	3	3	
5	4		<b>Règlementation</b>
5	4	1	
<b>6</b>			<b>URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
6	1		
6	1	2	
6	2		<b>Personnel</b>
6	2	1	
6	3		<b>Résolution</b>
6	3	1	Dérogation mineure – 59, rue Maple Hill
6	3	2	Dérogation mineure – 36, chemin Tamaracouta
6	3	3	Dérogation mineure – 367, chemin du Lac-Écho
6	3	4	Dérogation mineure – 72, Place Petite-Suisse
6	3	5	
6	4		<b>Règlementation</b>
6	4	1	Entente visant la gestion du barrage du Lac Peter
<b>7</b>			<b>LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
7	1	1	Rapport de la Directrice des loisirs
7	1	2	
7	2		<b>Personnel</b>
7	2	1	Embauche du personnel pour le réseau de ski de fond et du corridor aérobique
7	3		<b>Résolution</b>
7	3	1	Remerciements – Comité des bénévoles de la bibliothèque de Morin-Heights
7	3	2	Entente intermunicipale – complétion du trajet Vélocité
7	3	3	Entente intermunicipale – entretien du trajet Vélocité
7	3	4	Remerciements – Journées de la culture
7	3	5	Contrat d'entretien de la patinoire
7	3	6	Programme de hockey
7	3	7	Jour du Souvenir – École primaire Morin-Heights
8			AFFAIRES NOUVELLES
9			PÉRIODE DE QUESTIONS
10			LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **246.10.17 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2017 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2017.

### **247.10.17 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de septembre 2017 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

## Municipalité de Morin-Heights

### Bordereau des dépenses du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2017

Comptes à payer	624 053,10 \$
Comptes payés d'avance	298 508,69 \$
Total des achats fournisseurs	922 561,79 \$
Paiements directs bancaires	14 377,81 \$
Sous total - Achats et paiements directs	936 939,60 \$
Salaires nets	117 407,78 \$
<b>Grand total des dépenses (au 28 septembre 2017)</b>	<b>1 054 347,38 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### **248.10.17 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 septembre 2017 ainsi qu'un état comparatif des résultats de l'an dernier pour la même période.

### **CORRESPONDANCE**

---

Le Conseil a pris connaissance des correspondances du mois de septembre 2017 lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à ces dossiers lorsque requis.

### **249.10.17 NOMINATION DE M. THIERRY VIALLET**

---

Considérant la résolution 226.09.17 adoptée par le Conseil le mois passé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil nomme monsieur Thierry Viallet, porte-parole de la Municipalité à la table de négociation en vue de la conclusion de la première convention de travail à intervenir entre la Municipalité et le syndicat des pompiers et pompières de la Municipalité selon les termes de la proposition datée du 22 septembre 2017.

### **250.10.17 REMPLACEMENT DE PHOTOCOPIEURS**

---

Considérant l'offre déposée par Xerox pour le remplacement de deux photocopieurs, le 7556 du bureau et le 7835 du garage;

Considérant que l'offre est à l'effet d'obtenir deux photocopieurs plus performants permettant un coût pour le service réduit ce qui permet une économie annuelle de 2,1 %;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte l'offre déposée par la compagnie Xerox pour la fourniture de deux photocopieurs C 8035 et C 8055 pour une période de 60 mois et les frais de copie tel que détaillé dans l'offre de service.

### **251.10.17    APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DU PÔLE UNIVERSITAIRE PAUL GÉRIN-LAJOIE**

---

Considérant que le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie permet de favoriser l'accessibilité et le développement de la formation universitaire dans notre région;

Considérant que le Pôle universitaire a su en dix ans devenir crédible pour le milieu en offrant, avec ses partenaires universitaires, une gamme de programmes répondant aux besoins des citoyens de la région;

Considérant que le Pôle universitaire est essentiel au développement économique et social des Laurentides et doit être appuyé et financé par le MEES;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil appui le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie dans sa démarche de financement auprès de la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire.

Que cette résolution soit transmise à madame Hélène David, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, madame Christine St-Pierre, Ministre des Relations internationales et monsieur Yves St-Denis, Député d'Argenteuil.

### **252.10.17    RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de septembre du Directeur du service de sécurité incendie, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **253.10.17    RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de septembre 2017.

### **254.10.17    RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour les mois d'août et de septembre, la liste des requêtes ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois de septembre en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **255.10.17 DEMANDE À HYDRO QUÉBEC POUR DÉPLACEMENT DE POTEAUX – RUE WATCHORN**

---

Considérant que la municipalité a un projet de reconstruction du réseau d'eau potable, de l'égout pluviale et de l'infrastructure de rue sur le chemin Watchorn entre la rue du village et la route 364;

Considérant que pour ce faire, dix poteaux doivent être déplacés;

Considérant qu'à la demande de la municipalité, Hydro Québec doit déplacer annuellement, à ses frais, un maximum de cinq poteaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers;

Que ce conseil demande à Hydro Québec de déplacer sur deux années 2017 et 2018, les poteaux suivants situés sur le chemin Watchorn:

1PBCET/D9REV4	LSPKFR / 2LSPJH
K7JUJI	H359X
UJVTAS	210HX9 / 2HATOB
OFLNFY / D69JB3	BX3RQ5
3DX44R	2BWZZK

### **256.10.17 SUBVENTION À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

---

Considérant que le Ministre des Transports a confirmé la recommandation du Député d'Argenteuil à l'effet qu'une aide financière de 50 000 \$ soit octroyé dans le cadre du programme PAARRM à la réfection du chemin du Village;

Considérant que le coût des travaux est de 65 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Village pour un montant subventionné de 50 000 \$, et joint à la présente copie des pièces justificatives conformément aux exigences du Ministère des transports.

Que ce Conseil confirme que les travaux ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la municipalité et que les dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que ce conseil remercie le Député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis de son appui.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

*Monsieur le conseiller Claude P. Lemire préside l'assemblée.*

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **257.10.17 DÉROGATION MINEURE - 59, RUE MAPLE HILL**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h43;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 19 septembre 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant l'augmentation de la superficie maximale autorisée pour un nouveau bâtiment accessoire (garage sous-terrain) ainsi que la réduction de la distance minimale requise entre deux bâtiments a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit d'augmenter la superficie maximale autorisée de 75 m<sup>2</sup> à 104 m<sup>2</sup> et de réduire la distance minimale autorisée de 3 mètres à 0 mètre, pour le bâtiment existant au numéro civique 59, rue Maple Hill, lot 3 206 275, le tout tel qu'indiqué aux plans de l'architecte Alain Carle datés du 6 août 2017 et conditionnellement à ce que le niveau du sol adjacent aux deux bâtiments soit ramené au niveau initial du sol et entièrement renaturalisé tel qu'il apparaissait avant les travaux de dynamitage et d'excavation.

*Monsieur le maire remercie monsieur le conseiller Lemire et reprend la présidence de l'assemblée, il est 19h44.*

### **258.10.17 DÉROGATION MINEURE - 36, CHEMIN TAMARACOUTA**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h45;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 19 septembre 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul avant de 7,5 mètres à 2,04 mètres, pour le bâtiment existant au numéro civique 36, rue Tamaracouta, lot 3 207 349, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteure-géomètre Sylvie Filion, minute 5408.

### **259.10.17 DÉROGATION MINEURE - 367, CHEMIN DU LAC-ÉCHO**

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h46;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 19 septembre 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant l'augmentation de l'empiètement d'une galerie dans la marge de recul d'un lac a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit d'augmenter l'empiètement d'une nouvelle galerie dans la marge de recul d'un lac et de la rive, de 1,5 mètres à 5,67 mètres, pour le bâtiment existant au numéro civique 367, chemin du Lac-Écho, lot 3 206 392, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteure-géomètre Mylène Pagé-Labelle, minute 71.

### **260.10.17 DÉROGATION MINEURE - 72, PETITE-SUISSE**

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h48;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 19 septembre 2017 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul arrière afin de légaliser l'implantation de la véranda existante ainsi que des galeries et escaliers a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 9,72 mètres pour la véranda attachée et d'augmenter l'empiètement dans la marge de recul arrière pour une galerie, de 1,5 mètres à 1,87 mètres et de 1,5 mètres à 1,56 mètres pour des escaliers, pour le bâtiment existant au numéro civique 72, Place Petite-Suisse, lot 3 736 477, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, minute 5443.

### **261.10.17 ENTENTE VISANT LA GESTION DU BARRAGE DU LAC PETER**

---

Considérant que le Barrage du Lac Peter a été abandonné par son propriétaire lors de la dissolution de la compagnie Domaine Blue Hills Ltée;

Considérant que le ministère du Revenu du Québec a la responsabilité des biens délaissés et abandonnés;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une entente pour assurer la survie du barrage afin de donner le temps aux propriétaires du secteur de s'entendre sur une solution à long terme;

Considérant le projet d'entente jointe à la présente visant la gestion du barrage;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil accepte les termes de l'entente et autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

### **262.10.17 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi que des états de résultats de la fête des bénévoles, de la sortie des aînés et du Superfolk 2017.

### **263.10.17 EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE RÉSEAU DE SKI DE FOND ET DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant le rapport présenté par la Directrice du service des loisirs en date du 28 septembre 2017;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2017-2018;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:



## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants aux conditions établies par la « Politique salariale des employés du Réseau plein air » :

Noms	Postes	Échelon
Richard Nesbitt	Superviseur, entretien des sentiers	9
Gael Chiron	Préposé, entretien des sentiers	5
Darren Green	Préposé, entretien des sentiers	9
Regan Moran	Préposé, entretien des sentiers	7
Sylvain Rioux	Gérant	7
Sylvia Fendle	Préposée à l'accueil	10
Normand Forget	Préposé à l'accueil	4
Monique Roy	Préposée à l'accueil	3
Diane Morissette	Préposée à l'accueil	2
Jordan Filiatrault	Patrouilleur et suppléant, sur demande, à l'entretien des pistes	3

### **264.10.17 REMERCIEMENTS – COMITÉ DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MORIN-HEIGHTS**

---

Considérant que le Comité des bénévoles de la bibliothèque de Morin-Heights a décidé de cesser leurs opérations après dix-neuf années, en date du 2 octobre 2017;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil remercie tous les membres du Comité des bénévoles de la bibliothèque de Morin-Heights, mesdames Diana Nielsen, Audrey Gibeault, Daniela Miller, Michelle Hogue et Joan Ford pour leurs loyaux services à la communauté.

### **265.10.17 ENTENTE INTERMUNICIPALE – COMPLÉTION DU TRAJET VÉLOCITÉ PASSERELLE**

---

Considérant le projet d'entente intermunicipale relative au financement de la complétion du trajet Vélocité – passerelle dans la municipalité de Morin-Heights préparée par la MRC des Pays-d'en-Haut;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer l'entente verbale intervenue il y a trois ans;

Considérant que la municipalité obtient la propriété de la passerelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil approuve les termes de l'entente et autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

Que ce Conseil autorise le paiement de la part de la Municipalité qui s'élève à 20 % des coûts.

### **266.10.17 ENTENTE INTERMUNICIPALE – RELATIVE À L'ENTRETIEN DU TRAJET VÉLOCITÉ**

---

Considérant le projet d'entente inter municipale relative à l'entretien du trajet Vélocité entre la municipalité de Morin-Heights, la Ville de Saint-Sauveur et la municipalité de Piedmont préparée par la MRC des Pays-d'en-Haut;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que l'entente a pour objet d'établir les modalités relatives à l'entretien du trajet Vélocité et de définir les responsabilités relevant de chacune des parties;

Considérant que les travaux mettant en cause l'intégrité de l'infrastructure de Vélocité incluent entre autres, le traitement des fissures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve les termes de l'entente et autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

### **267.10.17 REMERCIEMENTS – JOURNÉES DE LA CULTURE**

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie le comité organisateur ainsi que tous ceux qui ont fait de la Journée de la culture, tenue le samedi, 30 septembre dernier, un grand succès.

Que ce conseil remercie madame Karyne Bergeron, adjointe au service des loisirs et de la culture et aux communications pour son excellent travail et pour avoir agi comme Directrice par intérim du Service des loisirs pendant l'absence de madame Catherine Maillé.

### **268.10.17 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

Considérant le contrat préparé par le Directrice du service des Loisirs;

Considérant qu'il y a lieu que le conseil octroie le contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires pour l'hiver 2017-2018 et en approuve les termes;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les termes du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante pour l'hiver 2017-2018 au montant de 16 000 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat avec monsieur Daniel Corbeil.

Que le Directeur général soit autorisé à faire les paiements selon l'entente.

### **269.10.17 PROGRAMME DE HOCKEY**

Considérant le rapport déposé par la Directrice du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve l'embauche à contrat de monsieur Robert Leblanc pour la tenue du programme d'hockey pour la saison 2017-2018.

Que ce conseil autorise une dépense de 1 000 \$.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **270.10.17 JOUR DU SOUVENIR – ÉCOLE PRIMAIRE MORIN-HEIGHTS**

---

Considérant le Conseil a reçu une demande de l'École primaire Morin-Heights pour la fermeture du chemin du Village durant le défilé qui aura lieu, vendredi, le 10 novembre 2017 entre 10h45 et 11h45;

Considérant que l'École primaire Morin-Heights a la responsabilité de demander l'autorisation du Ministère des transports ainsi que l'assistance de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appui de l'École primaire Morin-Heights dans ses démarches pour la tenue de cette célébration annuelle.

*Monsieur le maire souligne le travail du conseil au cours de ce mandat et remercie tous les membres du conseil pour leurs disponibilités et intérêt pour leur communauté ainsi que le départ de madame Mona Wood qui a décidé de laisser son siège après seize années de service.*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **271.10.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h11.

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Douze personnes ont assisté à l'assemblée.